date d'entrée:	

modèle 163NR F

https://impotsdirects.public.lu

## Décompte annuel de l'année 2022 modèle 163 NR F

échéance du dépôt de la demande de régularisation: 31/12/2023 (article 16 du règlement grand-ducal portant exécution de l'article 145 LIR)

Ce modèle 163 NR est uniquement destiné aux contribuables salariés ou pensionnés non résidents, résidant hors du Grand-Duché pendant toute l'année 2022, non soumis à une imposition par voie d'assiette.

	~	-	al	^	•.	$\sim$	 _
-			41	_			 -

Signalétique										
		Contribuable				С	ontribuable	e conjoint		
Nom				101						102
Prénom				103						104
N° d'identification national / date de naissance	Année	Mois Jour		105	Année		lois J	our		106
Profession ou genre de l'activité				107			<u> </u>			108
Téléphone en journée / adresse courriel				109						110
			Domicile o	<u> </u>	habituel actuel					
Numéro-rue	111			112	113					114
Code postal - localité	115			116		117				118
Pays	119	A partir du <sup>1</sup>		120		121	A partir du¹			122
And	ien domicile ou	séjour habituel, à ind	diquer uniqueme	nt en ca	as de change	ement d	l'adresse	entre le 1	/1/2022 €	et aujourd'hui
Autre numéro-rue au cours de 2022	123			124	125					126
Autre code postal - localité	127			128		129				130
Autre pays	131	Du 1/1/2022 au		132		<sup>133</sup> Di	u 1/1/202	2 au		134
Les frais de déplaceme du 1/1 au 31/12, le déta						•	ı cas où i	l y a eu p	lus d'une	adresse
Coordonnées bai	ncaires									
Titulaire du compte										135
Code IBAN			136	SWIF BIC	Т					137
Etat civil (partenaires	voir page 4 point	 t 1)								
célibataire marié(é), classe 2, voir point 3 p divorcé(e) veuf / veuve	<u> </u>	séparé(e) *  gen vertu d' e: en vertu d' height de nertu d' height de nertu d'	une dispense lé un jugement de une dispense de st-à-dire en rupti	séparat l'autor	tion de corps ité judiciaire a	accorde	ée 🗡	le:		139
Sauf s'ils l'ont déjà prestée, le nsemble. En principe, une cop upture de la communauté de v	ie du «jugement de pr	remière comparution» ou	de la «première ord	lonnance	du juge des réfe	érés» ou	de toute au			

### Activités (salaires, pensions et autres)

Tout activité et revenu doivent être renseignés pour l'année d'imposition du 1/1 au 31/12/2022 (noms des différents employeurs et caisses de pension, prestations de chômage, vacances, congé sans rémunération, études etc.). Une copie de chaque certificat annuel de "salaire" ou de "rente / pension", "de retenue d'impôt et de crédits d'impôt bonifiés" est à annexer.

	Du	Au	Contribuable		Du A	Au Contribuable / conjoint
Les détails des			140	)		141
revenus,						
périodes d'activité et			142	2		143
d'inactivité,						
rémunérés ou non,			144	1		145
sont à renseigner pour						
l'année d'imposition			140	3		147
du 1/1 au 31/12/2022						

163 NRF-2022-20221116

### **ENFANTS - CHARGES EXTRAORDINAIRES (CE)**

ı° c	l'identification national anr	née 2022		
١.	Enfants ayant fait partie du m	énage du contribuat	le (modérations d'	impôt pour enfants)
	Nom et prénom de l'enfant	Date de naissance / n° d'identification national	Demande de la modération sous forme de dégrèveme	·
) E	I Enfants âgés <b>de moins de 21 ans</b> au 1/1/202	l 22 ou nés en cours de l'année		
	201	202	203	
	204	205	□ 206	
	207	208	209	
	210	211	212	
) E	Enfants âgés d <b>'au moins 21 ans</b> au 1/1/2022	et ayant poursuivi de façon c	ontinue des études de form	nation professionnelle (école/université)
	213	214	☐ <sup>215</sup>	216
	217	218	□ <sup>219</sup>	220
	221	222		224
) E	nfants âgés d' <b>au moins 21 ans</b> au 1/1/2022		iale continuée (enfants han	dicapés ou infirmes)
	CAE, d'aide financière de l'Etat pour étuc Dans le cas des contribuables vivant en mé aide financière pour études supérieures ou dégrèvement d'impôt sera accordée à un se	nage sans être mariés, qui on aide aux volontaires n'a été pa	t des enfants communs poι	•
2.	Déductions pour charges exti	raordinaires (CE) pou	ır enfants n'ayant ı	oas fait partie du ménage
	Les détails ci-dessous sont à indiquer pour CE en raison des enfants n'ayant pas fait pa déductible par enfant est de 4 020 € par an	artie du ménage du contribuab		•
	En présence d'autres frais éligibles pour d'un ou de plusieurs enfants communs, le 0 157ter L.I.R. ou 24 § 4a de la convention et non résidente demandant l'assimilation de s	CIM est ramené à 0. Ces dema ntre le Grand-Duché et la Belg	andes sont soumises aux co	onditions d'application des articles
	Nom et prénom de l'enfant	Date de naissance / n° d'identification national	Montant annuel des frais	cification de la formation professionnelle
	2.a Enfants âgés de moins de 21 ans au frais d'entretien et d'éducation; les détails p			pporté principalement (plus de 50%) les
	228	229	230	
	231	232	233	
	2.b Enfants âgés d'au moins 21 ans au	 1/1/2022 - dont j'ai supporté	principalement (plus de 50	%) les frais d'entretien et les dépenses
	relatives aux études; les détails peuvent ég	alement être annexés.	236	237
	234	233		231
	238	239	240	241
3.	Crédit d'impôt monoparental (	CIM)	1	
	Les demandeurs d'un crédit d'impôt monop d'entretien d'un ou de plusieurs enfants con soumise aux conditions d'application des ar d'éviter les doubles impositions (personne p	nmuns, le ClM est ramené à 0 ticles 157 <i>ter</i> L.I.R. ou 24 § 4a	. La demande du CIM confo de la convention entre le G	ormément à l'article 154ter LIR est Brand-Duché et la Belgique en vue

### 4. Bonification d'impôt pour enfant Les détails ci-dessous sont à indiquer pour toute

Les détails ci-dessous sont à indiquer pour toute demande de bonification d'impôt pour enfant pour lequel le droit à une modération d'impôt a expiré pendant l'année 2020 ou 2021 (au-delà d'un revenu imposable ajusté de 76 600 € la bonification d'impôt n'est plus accordée, sauf lorsque le nombre d'enfants visés au point 1 ci-dessus dépasse 5 unités).

Nom et prénom de l'enfant	Date de naissance / n° d'identification national
242	243
244	245

		NTION - FO - I SPECIALES						
n° d'identific	ation national	année 202	22					
	· <del>-</del>	rais de déplacem urer et de conse			s d'obtenti	on - FO	dépenses	faites en
Pour calcule kilométrique Les 4 premié déduction fo suite à un ch prend effet à l'année 2022	r les frais de déplac s en ligne droite en ères unités - FD à S rfaitaire est plafonn nangement de la co a partir du début du 2.	cement forfaitaires, l'élo tre les diverses commu 99 € ou 396 € des tablea née annuellement à 26 u mmune de résidence on mois où intervient le ch	ignement se mesu nes du domicile et aux du mémorial A inités à 99 € (ou 2 s u de la commune d angement. Une din	re en unités d'é du ou des lieux N° 1021 du 1er 574 €). Si au co lu lieu de travail ninution des uni	de travail, san décembre 201 ours de l'année l, les unités d'é ités au cours d	s tenir compte 7 ne sont plus d'imposition 2 loignement au e l'année 2022	du moyen de l prises en com 022 du 1/1 au 3 gmentent, l'aug l n'a pas d'effet	locomotion. npte. La 31/12/2022, gmentation t pour
<b>1.a</b> Le forfai annexé.	t pour <b>frais de dé</b>	placement - FD est dé	pendant des comn	nunes du domi	cile et du lieu (	de travail. Le	détail peut éga	ilement être
		Contribuable			C	ontribuable co	njoint	
Commune	Lieu de travail		301	Lieu de tra	ıvail			302
Période	Du	<sup>303</sup> Au	304	Du		<sup>305</sup> Au		306
Fréquence		Jours  par se			Jours	□ par sem □ par moi		308
Commune	Lieu de travail		309	Lieu de tra	ıvail			310
Période	Du	311 Au	312	Du		<sup>313</sup> Au		314
Fréquence		Jours ☐ par se ☐ par mo			Jours	□ par sem □ par moi		316
automatique sont pas déc ne sont donc	ement. Comme la duits du salaire brut c pas visiblement in	our autres frais d'obtenti déduction de ces minim t pour le calcul de l'impô ascrits sur une fiche de r . Si le montant des frais	a forfaitaires est in it retenu à la source retenue d'impôt prir	tégrée au tarif c e suivant le bare ncipale. Si le mo	les barèmes su ème sur les sal ontant des frais	ır les salaires o aires ou sur le effectifs est ir	ou sur les pens s pensions. Ce nférieur au mini	sions, ils ne es minima imum
		<b>rfait majoré</b> pour frais on de capacité de travai		des salariés inv	valides ou hand	dicapés, une d	opie du certifi	cat médical
2. Dédu	ctions pour o	lépenses spécia	les (DS)					
A titre de dé intégrée au t la source su principale 20 occupation s En présence demandes s	penses spéciales, i tarif des barèmes s ivant le barème sur 022. Ce montant es salariée indigène (lu e d'autres DS que l ont soumises aux c	il est déduit un minimum ur les salaires ou sur les les salaires ou sur les t doublé dans le chef de	n forfaitaire de 480 s pensions, ce minipensions. Ce minipensions de minipes époux salariés ir s ci-dessous, dépdes articles 157ter	mum n'est pas num n'est donc nposables colle assant le minim L.I.R. ou 24 § 4	déduit du salai pas visiblemer ectivement et pe num forfaitaire, 4a de la conver	re brut pour le nt inscrit sur ur ercevant chacu le modèle 100 ntion entre le G	calcul de l'imp ne fiche de rete un des revenus est à remplir. Grand-Duché et	oôt retenu à enue d'impôt s d'une Ces t la
		s versées en raison de l sociale luxembourgeois		ent <b>obligatoire</b>	En relation a revenus non			n avec des exonérés

### 3. Abattement extra-professionnel

d'un plafond de 1 200 €)

Lorsque l'un des époux réalise des revenus d'une activité professionnelle et l'autre touche depuis moins de 3 ans (36 mois), au début de l'année d'imposition, une pension de retraite, la date ci-dessous est à indiquer pour toute demande de déduction d'un abattement extra-professionnel au sens de l'article 129b (2) c) L.I.R. applicable aux époux imposables collectivement. L'abattement extra-professionnel s'élève à 4 500 € par année d'imposition ou à 375 € par mois entier d'assujettissement à l'impôt.

La présente demande est réservée aux non-résidents mariés ayant demandé l'assimilation (modèle 100 2022).

2.b Cotisations personnelles dans le cadre de la Loi relative aux Régimes Complémentaires de Pension (LRCP) instaurée le 8/6/1999 (déductibles à concurrence

319

# CLASSE D'IMPOT 2 - IMPOSITION COLLECTIVE SIGNATURE - EXPLICATIONS et PRECISIONS

n° d'identification national							ann	iée 2	022		

### 1. Imposition collective sur demande conjointe

Les partenaires, demandeurs d'une imposition collective conformément au tarif de la classe d'impôt 2 visés à l'article 157ter (5) L.I.R. sont soumis à une imposition par voie d'assiette et doivent remplir le modèle 100.

## 2. Imposition individuelle sur demande et demande de réallocation du revenu imposable ajusté commun selon l'article 157ter (1) L.I.R.

- les conjoints visés à l'article 157ter (1) L.I.R. et
- les partenaires visés à l'article 157ter (5) L.I.R.

qui souhaitent faire, respectivement qui ont fait une demande pour une imposition individuelle selon l'article 157ter (1) L.I.R. sont soumis à une imposition par voie d'assiette et doivent remplir le modèle 100.

### 3. Assimilation du non-résident au résident

Les non-résidents mariés peuvent demander l'assimilation au résident marié si les conditions de l'article 157 ter L.I.R., respectivement de l'article 24 § 4a de la convention contre les doubles impositions conclue entre le Grand-Duché et la Belgique sont remplies.

En cas de l'assimilation ils peuvent également demander une imposition individuelle pure ou une imposition individuelle avec réallocation (article 157ter (1) L.I.R.).

L'ACD recommande de faire la demande en début d'année via la démarche en ligne sans authentification Luxtrust (Demande d'individualisation / taux RTS) disponible sur Guichet.lu ou en utilisant le modèle 166. Cette demande entraîne une imposition par voie d'assiette et le remplissage du modèle 100.

#### 4. Signature

Les données à caractère personnel communiquées par l'administré sont traitées par l'Administration des contributions directes en qualité de responsable du traitement et en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données). Pour plus de détails, vous pouvez consulter la rubrique «A à Z» du site internet de l'Administration des contributions directes, lettre «R», «Règlement général sur la protection des données (RGPD) - General Data Protection Regulation (GDPR)».

complé	mentaires) font partie ir	· / · · ·	complète. Les détails (enfants, renseignements et demandes e tous les revenus annuels indigènes et étrangers de l'année	
Lie	u	, date	signature	